

## Surveillance épidémiologique de la rage - 2020

Auteurs : G ; Stefani, J. Rebolledo, S. Leen, S. Terry

### Messages clés

- Aucun cas de rage humaine autochtone n'a été déclaré en Belgique depuis 1922.
- En 2020, trois demandes d'analyse pour des cas humains suspects ont été soumis au CNR. Aucune n'était positive.
- En 2020, 36 tests ont été réalisés chez des personnes ayant reçu une prophylaxie post-exposition.

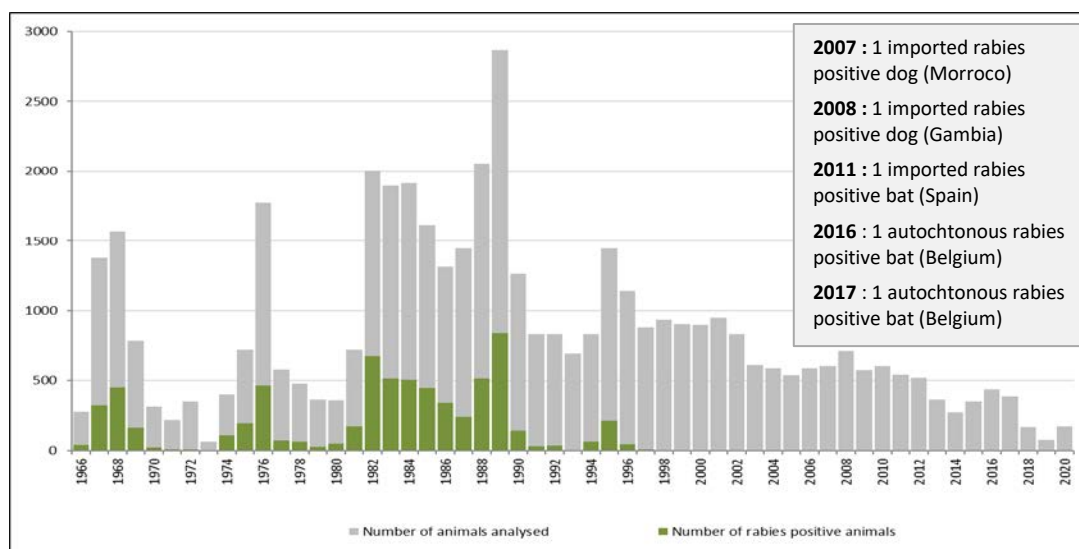
### Sources d'informations

- Surveillance épidémiologique par le [CNR](#), situé à Sciensano, seule structure en Belgique qui réalise les tests pour le diagnostic de rage.
- Données de la déclaration obligatoire (Wallonie, Flandre, Bruxelles).

### Epidémiologie

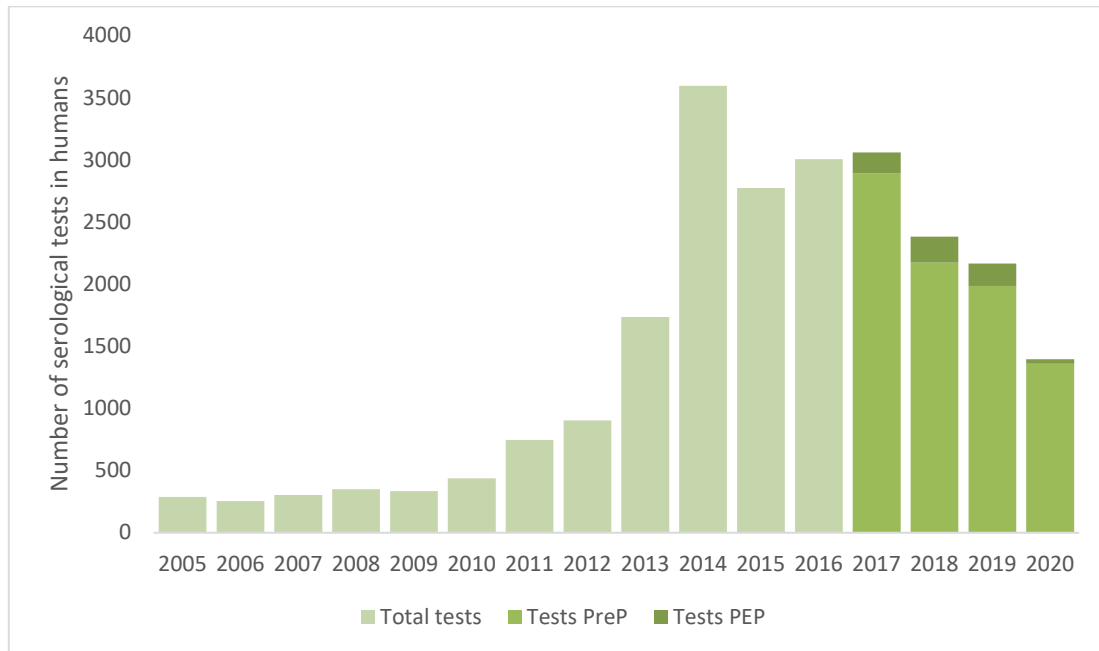
- Nombre de cas : aucun cas de rage humaine autochtone n'a été enregistré en Belgique depuis 1922.
- Nombre de demandes d'analyse pour suspicion de cas humains : trois analyses, dont aucune positive. En ce qui concerne l'exposition, une personne a été mordue par un chien, une personne a été en contact avec une chauve-souris et une personne a été en contact avec un singe lors d'un voyage en Thaïlande.
- Nombre de tests chez des animaux (domestiques et sauvages) suspects : 172, dont aucun cas positif (Figure 1).
- Nombre de tests sérologiques pour le contrôle de l'efficacité vaccinale chez l'humain : 1 395, dont 36 réalisés chez des personnes ayant reçu une prophylaxie post-exposition à la suite d'une exposition potentielle à la rage (Figure 2).

**Figure 1 : Nombre d'animaux testés pour la rage et nombre de test positifs chez les animaux, Belgique, 1966-2020**  
(Source : CNR pour la rage)



**Figure 2 : Nombre de tests sérologiques pour la rage réalisés chez l'homme par année, Belgique, 2005-2020**

(Source : CNR pour la rage)



### Importance pour la santé publique

La Belgique est indemne de rage classique (*Rabies virus-RABV*) depuis 2001. Toutefois, les *European bat lyssavirus-1* et *-2* (EBLV-1/-2) circulent partout en Europe chez les chauves-souris. Bien que la circulation des virus EBLV-1/-2 chez les chauves-souris était soupçonnée, ce n'est qu'en 2016 que le virus EBLV-1b a été détecté pour la première fois sur le territoire belge, chez une chauve-souris de type Sérotine commune (*Eptesicus seronitus*). En 2017, le virus, également EBLV-1, a été détecté une deuxième fois chez une chauve-souris de la même espèce.

Au cours de l'année 2020, une diminution importante a été observée dans le nombre de tests réalisés par le CNR, surtout concernant les tests sérologiques chez les humains. Cela a été particulièrement observé pour les tests contrôlant l'efficacité d'une vaccination préexposition (PreP), ce qui est très certainement lié aux restrictions de voyages établies dans le contexte de l'épidémie de SARS-CoV-2. En effet, une PreP est administrée, la plupart du temps, à des personnes qui pourraient être exposées à la rage à l'étranger.

Les tests sérologiques permettent de contrôler l'efficacité vaccinale chez l'humain ; ils mesurent l'immunité antirabique consécutive à une primo-vaccination, avant la vaccination de rappel ou après une vaccination de traitement post-exposition. En effet, un suivi sérologique approprié de l'immunité permet de réduire les vaccinations de rappel si les titres sont assez élevés à la suite d'une primo-vaccination ou de déterminer le besoin d'un booster si ils ne le sont pas. Ceci permet, par conséquent, de réduire l'utilisation des vaccins antirabiques, qui sont parfois difficiles à se procurer.

Bien que, tant en Belgique qu'en Europe, le risque d'être infecté soit faible et limité aux personnes ayant un contact avec des chauves-souris ou voyageant dans des pays endémiques, le risque reste présent. Pour cette raison il est fondamental de poursuivre une surveillance de la rage chez les animaux et de respecter la réglementation stricte en matière de déplacements internationaux des chiens et chats. Il est également fondamental de

souligner l'importance de sensibiliser la population à risque d'exposition aux mesures de prévention, notamment les voyageurs ainsi que certains groupes spécifiques comme les responsables de parcs animaliers, de clubs de spéléologie, de mouvements de jeunesse, les travailleurs en carrière souterraine (encore une exploitation en activité), les couvreurs (travaux de toiture), les vide-greniers, etc.

### Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la rage. Disponible sur : <https://www.wiv-isp.be/matra/Fiches/Rage.pdf>
- Conseil supérieur de la Santé (CSS). Recommandations pour le suivi de l'incidence de la rage chez les animaux en Belgique et la prévention de la transmission à l'homme. Disponible sur : [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/css\\_9432\\_25012018.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/css_9432_25012018.pdf)
- Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Surveillance and disease data for rabies. Disponible sur : <https://ecdc.europa.eu/en/rabies/surveillance-and-disease-data>